



République Française  
Département de la Creuse  
Communauté de Communes CIATE Bourgneuf – Royère de Vassivière

**Communauté de communes de la CIATE – Bourgneuf - Royère**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 04 avril 2017

Délibération n° 2017/48

L'an deux mille dix-sept, le 04 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes CIATE – Bourgneuf Royère de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle Christian Lannoy de la commune d'Ahun, sur la convocation en date du 29 mars 2017, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

Les titulaires : MM. PACAUD – JUILLET – SARTY – ESCOUBEYROU – LANDE –DESLOGES – AUBERT – GAUCHI – PARAYRE – DUGAY – CHAUSSADE – MARTINEZ – TRUNDE – BRIGNOLI – BUSSIERE – RABETEAU – MEUNIER – DEPARTUREAUX – PEROT – GUILLAUMOT – SCAFONE – TOUZET – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – GAUDY –AUCOUTURIER – CONCHON - et Mmes LAURENT – SPRINGER – JOUANNETAUD – PIPIER – CAPS – POUGET-CHAUVAT – SUCHAUD – HYLAIRE – DUMEYNIÉ – BATTUT – DEFEMME – PATAUD.

Les suppléants : MM. LEGRAND – PICOURET – TRUFFINET – DOUMY et Mmes DESSEAUVE – DURANTON – JOUANNY – THOMAS – OCTOBRE – CHENEVEZ – GRIZON.

**Etaient excusés :**

MM. CHAUSSECOURTE – JOUHAUD – RIGAUD – SZCEPANSKI – CHAPUT – GIRON – FASSOT – VALLAYES – SIMONET – MAZIERE – FAURY – GAILLARD – MOULINIER et MMES BERNARD – COLON – NOUAILLE.

Mme BERNARD a donné procuration à M. JUILLET, M. JOUHAUD a donné procuration à M. LANDE, M. RIGAUD a donné procuration à Mme CAPS, M. CHAPUT a donné procuration à Mme JOUANNETAUD, M. GIRON a donné procuration à M. AUBERT, M. GAILLARD a donné procuration à M. GAUDY, Mme NOUAILLE a donné procuration à Mme SUCHAUD et M. MOULINIER a donné procuration à M. PACAUD, M. SZCEPANSKI a donné procuration à Mme PIPIER, Mme LAPORTE a donné procuration à M. TRUNDE.

Mme DESSEAUVE représente Mme COLON, Mme DURANTON représente M. SIMONET, M. LEGRAND représente M. ROYERE, Mme CHENEVEZ représente M. PAMIES, M. PICOURET représente M. COUSSEIROUX et M. DOUMY représente M. COUFFY.

Secrétaire de séance : M. Jean-Yves GRENOUILLET.

Vote à scrutin public

En exercice	Présents	Votants		
67	53	58		
Votes pour	Votes contre	Abstentions	Blanc	Nul
58	-	-	-	-

**Objet : PASSATION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DU LIEU D'HEBERGEMENT DE LA RESIDENCE D'ARTISTES LA METIVE, AU MOUTIER D'AHUN (lots n°1, n°2, n°4, n°5, n°6, n°7 et n°9)**

Vu l'attribution du marché de travaux du projet validée par le Conseil communautaire de la CIATE en date du 14 novembre 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°23-2016-11-02-003 du 02 novembre 2016 portant fusion des communautés Creuse Thaurion Gartempe et Bourgneuf – Royère de Vassivière au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Considérant l'état très dégradé de l'ensemble du bâtiment, constaté au fur et à mesure des démolitions puis à l'affaissement de la dalle du rez-de-jardin, et la révision du projet afin de limiter les plus-values pour travaux supplémentaires ;

Considérant les propositions d'avenants ci-dessous pour pallier à ces travaux supplémentaires pour un montant total de 12 603,35 € HT en plus-value, représentant 4,41 % du montant total HT initial du marché (11 lots) ;

N° et intitulé des lots	Entreprises attributaires	Montant initial du marché (en € HT)	Proposition d'avenant n°1 et montants (en € HT)	Nouveaux montants marché
N°1 : démolition – gros oeuvre	Ent. BOUILLOT	75 357,30 € (options incluses)	-Plus-values : +15 761,65 € HT démolitions, reprises, réfections dont façades... -Moins-values : - 9 379,30 € HT Démolitions, percements, maçonneries aggro... -Total : + 6382,35 €, soit 8,47 %.	<b>81 739,65 €</b>
N°2 : charpente bois – couverture zinguerie	Ent. FAYETTE	59 641,00 € (options incluses)	-Plus-values : +8179,50 € reprise de charpente (éléments brûlés), réfection planchers -Total : + 8179,50 €, soit + 13,71 %.	<b>67 820,50 €</b>
N°3 : étanchéité	Ent. SEMC	4 581,96 €	Sans objet	4 581,96 €
N°4 : menuiseries extérieures et intérieures bois	Ent.NAUDON-MATHE	41 494,00 €	-Plus-values : + 752 € : panneaux CTBH dans cuisine et révision d'une porte existante -Moins-values : porte neuve et réfection parquet :	<b>37 585,00 €</b>

			- 4 661,00 € -Total : - 3909 €, soit -9.42 %.	
N°5 : menuiseries extérieures aluminium	Ent. NAUDON- MATHE	5 875,00 €	-Moins-values : - 323€ soit - 5.49% Suppression du contrôle solaire du vitrage de la porte -Total : - 323 €, soit -5.49 %.	5 552,00 €
N°6 : serrurerie	Ent : SERRU'BAT	13 000,00 €	-Moins-value : - 688,50 € HT : garde-corps métal canal -Total : - 688,50 €, soit -5,29%	12 311,50 €
N°7 : plâtrerie - isolation	Ent. ISO PLATRE	26 279,00 €	Sans objet	26 279,00€
N°8 : carrelage - faïence	Ent. DE MIRANDA PRADILLON	5 586,00 €	Sans objet.	5 586,00 €
N°9 : peintures	Ent. COULEUR DECO	15 308,00 €	-Plus-values : + 2962,00 € : pose de sol collé sur panneaux agglomérés et barres de seuil -Total : + 2 962,00 €, soit + 19,34 %	18 270,00 €
N°10 : électricité	Ent.PAROTON	12 407,00 €	Sans objet	12 407,00 €
N°11 : Plomberie -- Sanitaire - Chauffage	Ent. PAROTON	25 900,00 €	San objet	25 900,00 €
<b>TOTAL MARCHE (11 lots)</b>		<b>285 429,26 €</b>	<b>+ 12 603.35, soit +4,41%</b>	<b>298 032,61 €</b>

Le Conseil communautaire :

- autorise la passation de l'avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation du lieu d'hébergement de la résidence d'artistes la Métive, au Moutier d'Aahun pour les lots n°1, n°2, n°4, n°5, n°6 et n°9.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

